

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

FICHE DIAG' DU TERRITOIRE N°7

Quels sont les milieux naturels caractéristiques du territoire ?
Quels sont les sites naturels protégés du territoire ?



PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT-MOBILITÉ

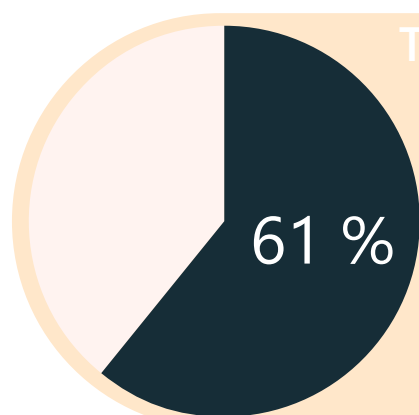
Juillet 2025

Les milieux naturels du territoire

Principaux secteurs écologiques

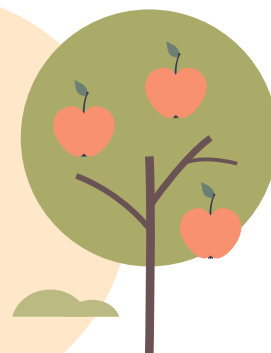
La vallée de la Touques
La façade littorale entre plages et falaises
Le bois de Saint-Gatien des Bois
Le marais de Blonville - Villers-sur-Mer
Le bocage normand entre pairies, haies, vergers et mares

La diversité des sols, le relief, le climat et l'influence maritime de la Côte Fleurie génèrent une diversité des milieux auxquels est associée une importante richesse floristique et faunistique. Ainsi, le territoire se distingue par la présence de plusieurs secteurs écologiques, qui accueillent différents habitats naturels, eux-mêmes composés d'une flore et d'une faune spécifiques.

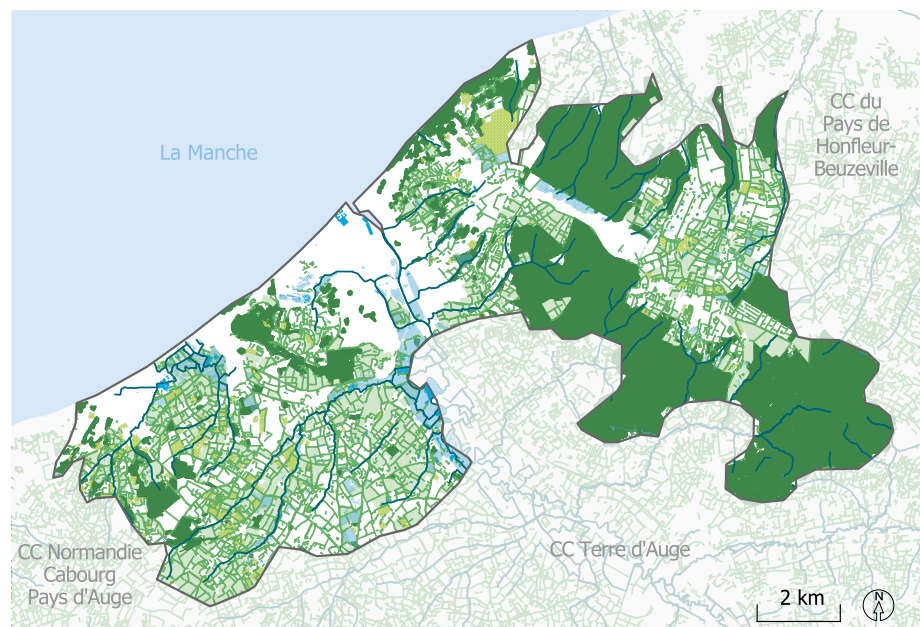


Territoires occupés par des espaces semi-naturels

- » 3 710 ha de forêts
- » 2 260 ha de prairies
- » 576 ha de zones humides
- » 650 km de haies
- » 442 ha de vergers
- » 304 mares
- » 117 km linéaires de cours d'eau



MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE



Milieux naturels

- Canal
- Mare et plan d'eau
- Zone humide avérée
- Cours d'eau
- Réseau de haies
- Milieu forestier
- Verger
- Prairie agricole

Éléments de contexte

- CC Cœur Côte Fleurie
- Autre intercommunalité

Les trames verte, bleue et noire du territoire

Les milieux semi-naturels constituent les réservoirs et les corridors écologiques du territoire, participant aux trames verte, bleue et noire de Cœur Côte Fleurie. La continuité entre les milieux est cependant menacée par des éléments fragmentants tels que les surfaces bâties, les routes et voies ferrées, l'aéroport de Deauville, les obstacles à l'écoulement...



Muscardin ©H. TINGUY



Triton palmé ©E. SANSALUT



Grand rhinolophe ©J.-C. DE MASSARY

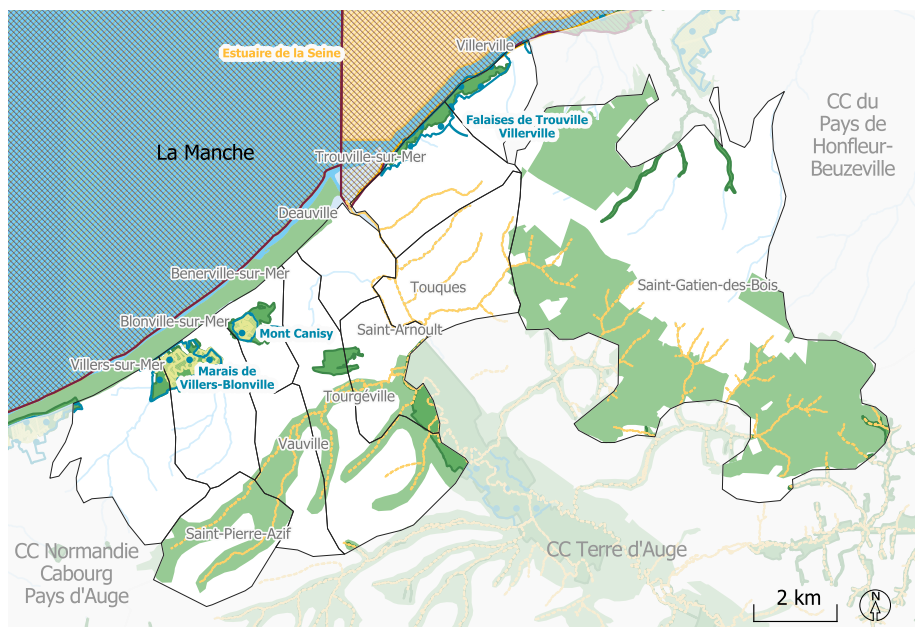
Les sites naturels d'exception

UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE particulièrement sur le littoral et dans les vallées

- » 8 ZNIEFF de type 1 terrestre
- » 3 ZNIEFF de type 1 marine
- » 4 ZNIEFF de type 2 terrestre
- » 1 ZNIEFF de type 2 marine
- » 4 Espaces naturels sensibles

- » 4 sites Natura 2000 (2 ZPS et 2 ZSC)
- » Plusieurs sites du Conservatoire du Littoral
- » 1 Réserve Naturelle Nationale (sur la partie marine du territoire)
- » 1 arrêté de protection de biotope

INVENTAIRES ET MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE



Inventaires de protection

- ZNIEFF de type 1 (marine)
- ZNIEFF de type 2 (marine)
- ZNIEFF de type 1 (terrestre)
- ZNIEFF de type 2 (terrestre)

Mesures de protection

- Réserve naturelle nationale
- Site acquis par le Conservatoire du Littoral
- Espace naturel protégé
- Site NATURA 2000 (ZPS)
- Site NATURA 2000 (ZSC)
- Espace naturel sensible

Éléments de contexte

- Cours d'eau
- CC Cœur Côte Fleurie
- Autre intercommunalité

L'ensemble des services rendus par la biodiversité



Support

- › Formation des sols
- › Cycle des nutriments



Approvisionnement

- › Alimentation
- › Matières premières
- › Ressources médicinales
- › Eau douce



Régulation

- › Risques naturels
- › Qualité de l'air
- › Climat
- › Maladies et nuisibles



Culturels

- › Santé et bien-être
- › Loisirs et tourisme
- › Valeur esthétique
- › Valeurs spirituelles et religieuses

LES ENJEUX MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

1-

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, EN RÉDUISANT LA CONSOMMATION FONCIÈRE

- Tenir compte des sites naturels protégés et des zones humides ;
- Promouvoir la réduction de la consommation d'espaces ;
- Concilier le développement touristique avec la préservation des espaces naturels.

2-

RESTAURER LES MILIEUX ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, EN S'APPUYANT SUR LA TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE

- Compléter le réseau de mares et de haies ;
- Restaurer les zones humides et les continuités des cours d'eau ;
- Garantir la qualité écologique des boisements.

3-

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS ET À TOUTES LES ÉCHELLES

- S'appuyer sur la nature pour s'adapter au changement climatique ;
- Gérer les risques en protégeant les éléments du patrimoine naturel ;
- Définir des zones de renaturation ;
- Développer les solutions fondées sur la nature.

4-

PROPOSER PLUS D'ESPACES NATURELS AU SEIN DES ZONES URBAINES ACTUELLES ET FUTURES

- Réduire les effets des îlots de chaleur urbain ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Sources : Dreal Normandie, traitement AURH.

Édition et réalisation AURH - Juillet 2025 [PA470 - Photo couverture : ©Aurh - illustrations : ©Adobe stock - Imprimerie : www.alphaplan.fr].

■ Posez vos questions : www.coeurcotefleurie.org/urbanisme